

que la personne en habit de Commissaire
étoit un nommé Jacques Armand Petit se
qualifiant de Conseiller; que les autres
étoient trois Brigadiers & trois Commis;
que lui déposant s'appelloit Prévot; qu'on
l'avoit appellé le matin pour aller avec les
autres susnommés, à l'Hôtel d'Hollande, où,
à ce qu'on lui avoit dit, le Suisse vendoit du
Tabac rappé. Il a avoué que ses camarades
avoient blessé le Suisse &c. Sur quoi Mr. de
Larrey a fait aussi-tôt relâcher ledit Prévot.

Le même jour Mr. de Larrey donna connoissance de ce fait au Marquis de Puyfieux, par une Lettre qu'il lui adressa conçue en ces termes.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence les informations que je viens de faire prendre à l'occasion d'une scène très-desagréable arrivée ce matin. Je ne puis me dispenser de lui en porter mes plaintes, & je suis assuré qu'elle me fera la grace de me procurer une satisfaction proportionnée à l'insulte & à la violence commise. J'ai l'honneur d'être &c.

Réponse de Mr. de Puyfieux.

LE Roi m'a ordonné, Monsieur, de prendre la connoissance la plus exacte du fait dont il paroît que vous vous plaignez avec tant de raison. Comme je suis bien persuadé, vous connoissant autant que je fais, que vous ne l'avez point aggravé, je puis vous assurer d'avance, que Sa Majesté vous en fera faire la plus ample satisfaction. Je ne saurois, en mon particulier, donner trop d'éloges à votre sagesse & à votre circonspection, & j'ai eu l'honneur d'en instruire le Roi. Je suis &c.

Suivant cette promesse de Mr. de Puyfieux à Mr. de Larrey, le Roi a ordonné qu'on fassé à